

BOOSTEZ VOS CHANTIERS

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Location (CGL) ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles ICILOC met à disposition de ses clients des **engins de chantier, outillages et matériels électroportatifs**, en location, avec ou sans accessoires.

2. Champ d'application

Toute commande de location implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions, à l'exclusion de tout autre document émis par le client.

3. Mise à disposition du matériel

- Le matériel loué est remis en **bon état de fonctionnement, nettoyé**, accompagné si besoin de sa notice d'utilisation et de la VGP à jour.
- Un **état contradictoire** est établi lors du départ et du retour du matériel. Si celui-ci ne peut être fait en raison de la non présence du locataire sur le lieu de la livraison, celui d'ICILOC prévaut.
- Le client reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation du matériel.
- Le **transport, chargement et déchargement** sont à la charge et sous la responsabilité d'ICILOC, sauf accord contraire.
- **Le matériel est tracké, et toute les informations d'une mauvaise utilisation remonte à ICILOC.**

4. Durée de location

- La durée de location commence à la **date de mise à disposition** du matériel et s'achève à la **date de restitution** dans les locaux d'ICILOC.
- Tout jour commencé est dû. La demi journée n'existe pas.
- En cas de non-restitution à la date prévue, la location continue de courir jusqu'à restitution effective et paiement complet des jours de location, sauf reprise autorisée par ICILOC.

5. Utilisation du matériel

Le locataire s'engage à :

- Utiliser le matériel **en bon père de famille**, conformément à sa destination et aux normes de sécurité.
- **Ne pas modifier, démonter, ni prêter le matériel.**
- Employer un personnel **qualifié et habilité** pour l'utilisation des engins de chantier.
- Signaler **immédiatement** toute panne, accident, vol ou détérioration.

6. Entretien – Réparations

- Le client assure **l'entretien courant** du matériel (nettoyage, graissage, vérification des niveaux, etc.).
- Les réparations dues à une **mauvaise utilisation, négligence ou accident** sont à la charge du client.
- En cas d'immobilisation du matériel, **aucune réduction de loyer** n'est due, sauf si la panne est imputable à ICILOC.

7. Responsabilité – Assurances

- Le client est **gardien du matériel** pendant toute la durée de la location et en **assume les risques** (vol, perte, casse, incendie, vandalisme...).

- Il doit souscrire une **assurance couvrant les dommages et la responsabilité civile** liés à l'utilisation du matériel loué.
- En cas de sinistre, il s'engage à informer ICILOC sous **24 heures** et à fournir une **déclaration écrite**.
- En l'absence d'assurance, le client sera tenu de rembourser **la valeur de remplacement** du matériel.

7.1. Garantie dommage ICILOC

- Par dérogation et moyennant un loyer supplémentaire de 10%, le locataire peut souscrire à une garantie DOMMAGE couvrant en partie seulement, à hauteur de 85% les préjudices subits par le matériel. Cette garantie couvre LE VOL, L'INCENDIE, LA DESTRUCTION TOTALE DE LA MACHINE, LA CASSE MOTEUR OU CHASSIS. L'accastillage, les pièces détachées ne sont pas couverts.
- En souscrivant à cette garantie DOMMAGE, le locataire s'engage à payer aux ETS LIBES SARL 15% du montant des réparations. En cas de destruction totale de la machine, un prorata par rapport à sa valeur neuve sera déduit. Suivant les heures et la vétusté de l'engin.

8. Prix et modalités de paiement

- Les tarifs de location sont exprimés **hors taxes** et indiqués dans le **contrat ou devis**.
- Le paiement s'effectue **comptant au départ du matériel, sauf conditions particulières**.
- En cas de retard de paiement, des **pénalités de retard** et une **indemnité forfaitaire de 40 €** (clients pros) seront dues de plein droit.

9. Caution

- **ICILOC demandera une caution avant la remise du matériel. Celle-ci sera faite par empreinte carte bleu uniquement.**
- Cette caution n'a pas valeur de paiement et sera restituée après retour du matériel, sous réserve d'absence de dégradation ou d'impayé.

10. Restitution du matériel

- Le matériel doit être restitué **propre, complet et en bon état de fonctionnement**.
- En cas de perte, vol ou détérioration, le matériel sera facturé à **sa valeur de remplacement**.
- Tout nettoyage, remise en état ou remplacement d'accessoire manquant sera **facturé au client**.

11. Résiliation

ICILOC se réserve le droit de résilier immédiatement la location :

- En cas de **non-paiement**, d'utilisation non conforme ou de **non-respect** des présentes conditions.
- En cas de résiliation, le client doit **restituer immédiatement** le matériel.

12. Propriété du matériel

Le matériel loué reste **la propriété exclusive d'ICILOC**. Le client ne peut en aucun cas le céder, le donner en gage ou le prêter.

13. Responsabilité environnementale

Le client s'engage à utiliser le matériel dans le respect de la **réglementation environnementale** et à ne pas rejeter de produits polluants sur les chantiers.

14. Protection des données

Les données collectées dans le cadre de la location sont traitées par ICILOC pour la gestion administrative et commerciale. Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression.

15. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions sont soumises au **droit français**.
Tout litige sera de la **compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social d’ICILOC**, sauf disposition légale contraire.

ETS LIBES SARL – ICILOC – N° DE SIRET 512 631 060 00021 – CODE APE 7732Z - ADRESSE N°6 - RD 909 - 34480 LAURENS – AGENCE : 7H30-12H00 ET 13H30-18H00

Nom et signature du client (mention bon pour accord)	Signature ICILOC